

Communiqué de presse – 29/02/2020

**INTERDICTION DE RASSEMBLEMENT & COVID-19 :
DES MILLIERS DE SPECTACLES EN FRANCE MENACÉS,
DEMANDE D'UNE REUNION DE CRISE AVEC LE GOUVERNEMENT**

Dans le contexte de la propagation du COVID-19, le ministre de la Santé Oliver Véran a annoncé ce jour « **l'interdiction de rassemblements de plus de 5000 personnes dans des lieux confinés, jusqu'à nouvel ordre, sur tout le territoire français** ».

Cette interdiction touche potentiellement des centaines de salles de spectacles en France de plus de 5000 places, et donc des milliers d'événements culturels.

Le secteur du spectacle vivant privé est particulièrement responsable et attentif à la prévision d'une mise en place d'un plan d'actions dans leurs entreprises, contre les risques liés à la crise du coronavirus : sécurité et santé des spectateurs, gestion des risques pour leurs employés, et maintien de l'activité, tant sur le sol français que dans le cadre de tournées artistiques à l'international.

Ainsi, afin d'accompagner nos professionnels, nous attendons urgemment du gouvernement qu'il nous fasse connaître le texte officiel donnant le cadre de la mise en œuvre de cette décision d'annulation.

Enfin nous sollicitons une réunion de crise avec les ministères de la Santé et de la Culture.

Contacts : Aline Renet – 06 66 66 39 00 – a.renet@prodiss.org

A propos du [PRODISS](http://prodiss.org)

Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété, est l'organisation patronale représentative des principales entreprises du spectacle vivant privé en France.

Sa mission est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts de ses membres.

Les entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) représentent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle.